

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Ecole Militaire Polytechnique

Mise en demeure n° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché N°09/2024 du 31/12/2024, portant sur l'acquisition des composants RF au profit de L'Ecole Militaire Polytechnique « CHAHID ABDERRAHMANE TALEB », Conclu avec Sarl UMIR, dont le siège social Rue Hassan N°04 local N°02 Bir Djir -Oran-, cette dernière fait l'objet d'une première mise en demeure au motif du non – respect de ses obligations contractuelles.

A cet effet, Sarl UMIR, est tenu de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la publication de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.